CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Case FRC 3246

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

MESSAGE.

Extrait du registre des délibérations du Directoire exécutif.

Du 6 pluviôse, l'an cinquième de la République française, une et indivisible.

Le Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article 142 de la constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil des Anciens un message dont la teneur suit :

Le Directoire exécutif au Conseil des Anciens.

Citoyens Représentans,

Le Directoire exécutif se hâte de vous informer des succès prodigieux que vient de nouveau de remporter

*

25 i 97

la brave armée d'Italie. Voici quel est le résultat de la série des actions qui ont eu lieu depuis le 23 nivôse inclusivement, jusques et compris le 26, à l'occasion des nouvelles entreprises que l'ennemi a faites pour opérer le déblocus de Mantoue :

Vingt-trois mille prisonniers autrichiens, parmi lesquels trois généraux, et tous les bataillons des volontaires de Vienne, six mille ennemis tués ou blessés, soixante pièces de canon et vingt-quatre drapeaux ;

Tous les bagages de l'armée ennemie saisis avec un régiment de hussards, et tout le convoi de grains et de bœufs que l'ennemi vouloit faire entrer dans Mantoue.

D'après ces heureuses nouvelles nous avons lieu de croire que la prise de cette importante forteresse couronnera enfin les travaux de l'invincible armée d'Italie et de son intrépide général.

Le président du Directoire exécutif,

Signé, P. BARRAS.

Par le Directoire exécutif :

Pour le secrétaire-général, signé, LETOURNEUR.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Pluviôse, an V.

THE NEWBERRY CHICAGO

9.75